

## SECRETARIAT D'ÉTAT A LA MER

**Décret du 27 mars 1987 portant modification de la limite de salure des eaux dans la Vire**

NOR : MERP8700011D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, du ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, et du secrétaire d'Etat à la mer,

Vu le décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;

Vu le décret-loi du 21 février 1852 sur la pêche et la domanialité ;

Vu le décret du 4 juillet 1853 portant règlement sur la pêche maritime côtière dans le premier arrondissement maritime, et notamment son article 46 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission chargée de formuler des propositions en vue de la modification de la limite de salure des eaux de la Vire,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. - Le tableau annexé à l'article 46 du décret du 4 juillet 1853 susvisé est, en ce qui concerne la Vire, modifié comme suit :

FLEUVES, RIVIERES, CANAUX	LIMITE DE SALURE DES EAUX
Vire	Pont du Vey (R.N. 13)

Art. 2. - Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de

l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, et le secrétaire d'Etat à la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1987.

JACQUES CHIRAC

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'équipement, du logement,  
de l'aménagement du territoire et des transports,*  
PIERRE MÉHAIGNERIE

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement,  
du logement, de l'aménagement du territoire  
et des transports, chargé de l'environnement,*  
ALAIN CARIGNON

*Le secrétaire d'Etat à la mer,*

AMBROISE GUELLEC

**Arrêté du 17 mars 1987 approuvant l'avenant n° 6 au cahier des charges de la concession du port de plaisance des Bas-Sablons, à Saint-Malo, à la commune de Saint-Malo**

NOR : MERR8700049A

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la mer en date du 17 mars 1987, est approuvé un avenant n° 6 au cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral du 20 juin 1972 accordant la concession du port de plaisance des Bas-Sablons à la commune de Saint-Malo.

Le texte de cet arrêté, de même que l'avenant qui y est annexé, feront l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs du département ; ces deux documents pourront par ailleurs être consultés à la direction départementale de l'équipement d'Ille-et-Vilaine, arrondissement territorial et maritime de Saint-Malo, 2, rue de l'Astrolabe, 35400 Saint-Malo, ou dans les locaux du concessionnaire, mairie de Saint-Malo, 35400 Saint-Malo.

## MESURES NOMINATIVES

## PREMIER MINISTRE

**Arrêtés portant nomination (secrétariat général du Gouvernement)**

NOR : PRMA8700010A

Par arrêté du Premier ministre en date du 12 mars 1987, M. Dieckhoff (Alain) est nommé chargé d'études de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, stagiaire, des services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement) à compter du 17 février 1987.

Par arrêté du Premier ministre en date du 12 mars 1987, M. Szij (Eric) est nommé chargé d'études de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, stagiaire, des services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement) à compter du 17 février 1987.

Par arrêté du Premier ministre en date du 17 mars 1987, M. Fingerhut (Jacques) est nommé chargé d'études de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, stagiaire, des services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement) à compter du 1<sup>er</sup> mars 1987.